

**Décision portant nomination d'agent-comptable de la
Caisse d'allocations familiale du Haut-Rhin**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste d'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 29 septembre 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin, en date du 26 octobre 2017 ;

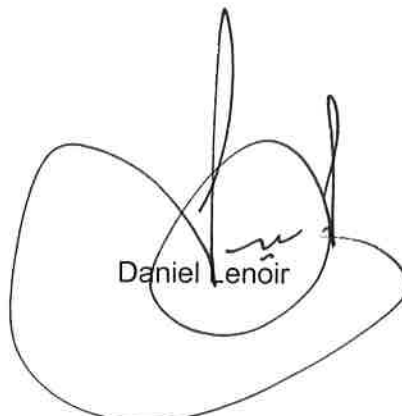
DECIDE

Article 1 : Monsieur Nicolas WEICK, né 27 novembre 1975 à STRASBOURG (67), est nommé dans les fonctions d'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} février 2018.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le 8 novembre 2017


Daniel Lenoir